



PROJET EDUCATIF COLONIE DE VACANCES

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE
CENTRE DEPARTEMENTAL JEAN BAYLET



L'organisateur

Le Conseil Général du Tarn et Garonne est propriétaire depuis 1954 d'un domaine de 7 hectares et de 8 000m² de bâtiments situé à Mimizan aux abords de la forêt et de la plage, le centre Jean Baylet. Tout d'abord géré en délégation de service public par l' A.D.P.E.P.82, le centre Jean Baylet est depuis le 1er octobre 2009 en gestion directe par le Service des Sports du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Accueil collectif de mineurs, la politique du centre de vacances durant les trois dernières années s'est axée sur la réfection et la remise aux normes des bâtiments, la constitution d'une équipe de professionnels motivés et dynamiques, et l'hébergement de colonies et de classes transplantées.

Aujourd'hui, afin de répondre au mieux à nos missions de service public et à l'objectif premier du domaine départemental (favoriser l'accès aux vacances à la mer pour les jeunes Tarn-et-Garonnais), le centre Jean Baylet devient organisateur de séjours et de colonies.

Les colonies du centre Jean Baylet

Ouvert à tous et à toutes à partir de 9 ans, les colonies ont pour objectif de :

- Favoriser l'accessibilité aux vacances et la découverte du sport pour les enfants des familles du Tarn-et-Garonne et pour le plus grand nombre en général ;
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées, et ainsi favoriser l'acquisition de savoirs techniques ;
- Donner la possibilité de comprendre, s'exprimer, partager et choisir ;
- Favoriser la mixité sociale, le mélange des cultures, la tolérance ;
- Encourager les enfants à coopérer ensemble aussi bien dans les activités que dans la vie quotidienne ;
- Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...), lui permettre de développer son esprit critique, de faire des choix ;
- Encourager les jeunes à prendre des responsabilités et ainsi favoriser leur éducation à la citoyenneté et à l'écologie.

Les publics accueillis

En séjour colonie, le Centre de vacances Jean Baylet sera ouvert aux enfants âgés de 9 à 12 ans, de 13 à 15 ans et de 15 à 17 ans, chaque semaine accueillant une unique tranche d'âge.

Les séjours seront ainsi adaptés à chaque public, aussi bien sur les temps d'activités que sur les rythmes de vie ou les temps d'autonomie. L'équipe pédagogique se devra elle aussi d'adapter son comportement et ses animations en fonction des enfants accueillis.

Le centre de vacances Jean Baylet est un établissement laïc, aucune démonstration d'appartenance à une quelconque religion ne sera donc tolérée. Cependant, dans la volonté d'ouvrir ses séjours au plus grand nombre, le Centre proposera des menus sans porc ; ces particularités devront nous être signalées lors de l'inscription de l'enfant par le biais de la fiche de liaison.

De la même façon et toujours dans cette optique de favoriser l'accès aux vacances et au sport pour tous, le centre est entièrement conçu pour permettre son accès à un public atteint de handicap(s) (rampes d'accès, sanitaires, douches, accès aux salles de restauration et d'animations). Néanmoins cet accueil ne pourra se faire que sur décision du directeur de centre, du fait du caractère sportif des séjours proposés et des activités adaptables ou non au(x) handicap(s) des publics hébergés.

Pour ce qui est des enfants atteints de problèmes de santé nécessitant un suivi régulier, journalier et/ou particulier, le centre s'engage à donner les soins indispensables tout au long du séjour ainsi qu'à prendre toutes les mesures de précaution nécessaires. Les informations concernant ces soins particuliers seront à fournir par les représentants légaux lors de l'inscription, avec les ordonnances ou tous autres documents obligatoires à la mise en place des dits soins ou traitements.

Quelques points de repères sur les publics accueillis :

L'enfant de 9 à 12 ans.

- *Développement physique* : Il est actif et plein d'énergie. Ses grands et petits muscles sont bien développés et coordonnés. Il peut accomplir toutes sortes de performances. Il aime l'aventure, les compétitions. Toujours prêt à se lancer dans de nouvelles expériences, il est téméraire, et souvent inconscient du danger. Physiquement, les filles se développent plus rapidement que les garçons.
- *Développement mental* : Sa capacité à raisonner augmente. Il n'y a plus de recherches par essais et erreurs, mais par compréhension des mécanismes. Il est moins crédule et devient plus critique.
- *Développement sociologique* : Il cherche à prendre son autonomie sans pour autant chercher les limites de ce qui lui a été ordonné. Il est soumis aux nouvelles transformations de son corps et de sa voix, ce qui implique aussi la création d'une « frontière » entre fille et garçon, ainsi que la compréhension réelle de leurs différences.

L'adolescent de 13 à 17 ans

- *Développement physique* : En pleine croissance, il a une demande importante en apport d'énergie, mais aussi en temps de repos. Pour autant il est investi dans les activités sportives dont il perçoit le potentiel de compétition et de dépassement de soi.
- *Développement mental* : Plus exigeant sur les activités qui lui sont proposées, l'adolescent est néanmoins capable de s'investir pleinement dans un projet à long terme, là où l'enfant avait tendance à se lasser. Il est conscient de l'impact de ses actes, mais aussi du pouvoir de son jugement.
- *Développement sociologique*: Conscient des limites qui lui sont imposées dans le cadre familial, il va tenter de découvrir ce qui lui est toléré dans la vie collective. Il cherche parfois à remettre en question l'autorité qui lui est imposée, mais est amplement conscient de la hiérarchie mise en place. De même il comprend et connaît les différences entre filles et garçons et tentera de se rapprocher du sexe opposé.

Les séjours

Le centre de vacances Jean Baylet propose plusieurs thématiques à ses séjours qui seront échelonnées sur les différentes semaines de vacances scolaires ainsi que sur trois différentes tranches d'âge : séjours 9/12 ans, séjours 13/15 ans, séjours 15/17 ans.

Exemples de séjours :

- *Séjour glisse nautique* : Un séjour à dominante aquatique avec trois demi-journées de Surf/Bodyboard, du sauvetage côtier et du Stand Up Paddle.
- *Séjour multi-activités* : Il se voudra sans dominante bien qu'adapté à l'environnement naturel du lieu du séjour. On y trouvera donc des activités diverses, telles que la voile, le vélo, le Surf/BodyBoard, le Stand Up Paddle, l'accro-branche ou encore le sauvetage en mer.
- *Séjour activités terrestres* : Un séjour qui se concentrera sur des activités non aquatiques et qui sera ainsi accessible aux non-nageurs. On y proposera des activités variées comme de l'équitation, du karting, du golf, du vélo, de l'accro-branche et du tir à l'arc.

A ces activités viendront s'en ajouter d'autres, préparées par l'équipe d'animation, sous forme de grands jeux et/ou de tournois sportifs, ainsi que des temps plus calmes qui s'adapteront au rythme de l'enfant.

Un test d'aisance aquatique et/ou un brevet de 25 mètres sont indispensables à la pratique d'activités nautiques. Dans le cas où l'enfant n'a pu passer ces tests, le Centre Jean Baylet sera habilité à les faire passer avec la collaboration d'un maître-nageur sauveteur. Si un enfant ne parvient pas à réussir les tests demandés, il ne pourra accéder ni aux activités nautiques, ni à la baignade.

En outre, un certificat médical de non contre-indications à la pratique d'activités nautiques sera demandé aux enfants participants aux séjours « Glisse-Océane » ou « Multi-activités ».

Ces tests et documents ne seront cependant pas nécessaires pour les séjours aux activités exclusivement terrestres.

Les activités sportives

Toutes les activités sportives proposées seront encadrées et enseignées par des moniteurs titulaires d'un Brevet d'Etat ou de diplômes équivalents et auront lieu dans le respect de la législation (Code du sport et Code de l'action sociale et des familles, notamment de l'article R-227-13).

Les enfants seront répartis en différents groupes de niveau et de tranche d'âge. Cependant la réalisation des groupes sera faite, dans la mesure du possible, en fonction des affinités des jeunes entre eux.

L'équipe d'animation

Sous la tutelle d'un directeur de centre, les enfants seront encadrés par :

- un directeur de séjour,
- des animateurs diplômés du BAFA et pour certains du PSC1.

Le taux d'encadrement sera de 1 animateur pour 6 enfants maximum.

L'équipe d'animation est recrutée pour ses compétences d'encadrement auprès d'un public d'enfants âgés de 9 à 18 ans. Les animateurs seront dynamiques, responsables, autonomes et impliqués.

Un animateur sera désigné, au vu de ses compétences et de ses diplômes, assistant sanitaire ; avec l'aide d'un adjoint il aura la charge des traitements médicaux, du cahier d'infirmierie et de la gestion des trousse de secours.

Chaque membre de l'équipe d'animation se verra fixer un contrat d'objectifs personnalisés, et une évaluation sera réalisée à la fin de la période d'embauche. Ils seront recrutés pour leur adhésion au projet pédagogique et éducatif du centre et conformément au taux d'encadrement en vigueur selon l'article R-227-13 du Code de l'action sociale et des familles.

LE FONCTIONNEMENT

Les interdits

La consommation d'alcool est interdite pour les enfants et pour le personnel sur les lieux et temps de travail

Par respect de l'interdiction qui en est faite sur les centres de vacances de mineurs, il ne saurait être toléré que des jeunes de sexes différents prennent leur douche ensemble ou dorment dans la même chambre.

Tout acte de vandalisme ou de vol sera immédiatement sanctionné de la manière la plus appropriée possible. Le respect du matériel sportif, ludique et des locaux est impératif de la part de tous.

Selon la loi en vigueur, la consommation de tabac est interdite pour tous les mineurs de moins de 16 ans.

La consommation de tabac est également interdite pour les membres du personnel sur le centre de vacances.

Toutes formes de violence (physique, morale, sexuelle...) sont formellement interdites pour les membres de l'équipe ainsi que pour les enfants.

L'utilisation des téléphones portables, des MP3 ou autres objets de convenances devra être respectueuse des autres, afin de ne pas perturber des moments comme les repas ou les activités.

Afin de prévenir les vols, les jeunes ainsi que l'équipe d'animation auront la possibilité de laisser ces objets de valeur dans une salle qui sera fermée à clef.

Tout membre du personnel et/ou tout enfant enfreignant ces règles non négociables se verra sanctionner d'un avertissement ou d'un renvoi en fonction de la gravité de la faute.

Le transport

Les enfants arriveront jusqu'au centre via une compagnie de transport en commun, qui aura préalablement fait deux arrêts dans le département du Tarn-et-Garonne, afin de récupérer les colons. En plus du chauffeur, quatre animateurs prendront place dans le bus afin de réceptionner et d'accompagner les enfants mais aussi de communiquer avec les familles sur les interrogations qu'elles pourraient avoir quant au déroulement du séjour. Il en sera de même lors du trajet retour.

L'arrivée sur le centre se fera le lundi midi, pour un retour dans le Tarn-et-Garonne le vendredi 19h.

Pour ce qui est des « petites vacances scolaires » de Pâques et de la Toussaint, où les effectifs accueillis seront réduits, les transports seront à la charge de l'équipe d'animation. Cette dernière desservira, avec deux minibus, les points convenus du département pour transporter les jeunes. Chaque minibus se composera donc de deux animateurs et sept enfants.

La communication avec les parents

Pour que les parents soient informés du déroulement du séjour, l'équipe d'animation mettra à disposition :

- Des appels téléphoniques : les jeunes auront la possibilité de donner des nouvelles après les activités à leurs parents en dehors des temps d'activités ;
- Des courriers : les jeunes pourront poster des lettres depuis le centre ;
- Enfin, en cas d'urgence ou pour toutes informations, les parents auront les coordonnées du centre Jean Baylet (numéro de téléphone du centre, du directeur et du responsable d'animation, l'adresse postale et le mail du centre) afin de pouvoir communiquer avec les membres de l'équipe pédagogique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La gestion de la vie quotidienne

La gestion de la vie quotidienne est un enjeu du séjour : elle représente plus de 60% du séjour. L'équipe d'animation se devra d'être présente et à la disposition des jeunes accueillis pour leur proposer un accompagnement dans toutes les tâches, en s'adaptant au degré d'autonomie de chacun.

Les levers et couchers, bien qu'à la charge d'un animateur, se verront tout au long de la semaine laissés de plus en plus au soin des enfants, dans une démarche d'acquisition d'autonomie. Ils auront au fil des jours la charge d'organiser et d'estimer le temps nécessaire pour se préparer et petit déjeuner.

La gestion du coucher sera elle aussi sous tutelle d'un animateur, cependant si un enfant éprouve le besoin de se coucher plus tôt, il en aura la possibilité. De même que si l'ensemble du groupe monte un projet dépassant le couvre-feu initial, une dérogation exceptionnelle pourra être accordée.

Les temps de vie quotidienne permettront aussi l'échange, qu'il soit entre les jeunes eux-mêmes ou avec l'équipe d'animation. Ces temps sont primordiaux pour développer des compétences et pour mettre en œuvre les objectifs de ce projet.

L'hygiène des locaux du Centre Jean Baylet et des lieux communs est assurée quotidiennement par une équipe de techniciens de surface. Toutefois si le directeur le juge nécessaire pour l'hygiène des jeunes il peut tout à fait demander que le ménage soit assuré en plus par l'équipe d'animation.

Les sorties

Pour les 9/12 ans des sorties seront mises en place durant la semaine, elles concerneront les enfants volontaires et seront encadrées par un ou plusieurs animateurs selon l'effectif. Elles auront pour but de faire découvrir la station balnéaire aux enfants, qui, s'ils le souhaitent, pourront acheter souvenirs et cartes postales.

Pour les 13/17 ans, des sorties de 17h à 19h seront possibles en autonomie, avec pour seules conditions l'inscription obligatoire sur un cahier de sortie (où figureront le nom, le prénom, l'heure de départ, le numéro de téléphone de l'adolescent, ainsi qu'un espace d'émargement pour une signature au retour) ainsi que la nécessité absolue de se déplacer par groupe de trois minimum (en cas

d'accident, un jeune reste avec la personne en détresse tandis que le second s'occupe de prévenir le Centre.).

Bien qu'en autonomie, les jeunes verront leur sécurité assurée par un ou plusieurs animateurs (toujours selon l'effectif) qui circuleront en ville pour surveiller les endroits « stratégiques » (bars, supermarchés...) et serviront ainsi de relais avec le Centre en cas d'incident.

Aucune baignade ne sera autorisée durant ces sorties.

La sécurité et la continuité éducative

Afin de garantir la sécurité physique de chacun des jeunes, l'équipe pédagogique doit savoir où se trouve chaque jeune dans tous les moments du séjour. Un cahier de « péripéties » sera ainsi rempli par l'équipe d'animation afin d'y noter toutes informations qui pourraient servir ou aider à comprendre certains comportements. Chacun sera muni d'une liste afin de savoir à tout moment combien d'enfants il a en charge. Enfin, en début de séjour, tous les jeunes possédant un portable communiqueront leur numéro à l'équipe afin qu'elle puisse les joindre en cas de problème.

Le centre étant situé au cœur d'une station balnéaire et du fait de la proximité de la mer, le rayonnement solaire est plus sensible. Pour cette raison, une information doit être faite concernant les précautions à prendre contre les risques liés à l'exposition au soleil. L'équipe pédagogique veillera à adapter les activités aux conditions météorologiques. Les précautions suivantes devront être prises :

- porter un chapeau ou une casquette de couleur claire ;
- porter un tee-shirt en cas de soleil intense ;
- donner de l'eau à boire régulièrement (prévoir de quoi individualiser) ;
- appliquer une crème solaire haute protection, renouveler l'application après les baignades (attention avant toute application, vérifiez les allergies possibles).

L'exemplarité des animateurs sur ces mesures sera primordiale.

Afin de se prémunir des incendies et des orages qui ont souvent lieu dans la région, les jeunes ainsi que l'équipe d'animation seront sensibilisés sur les conduites à risque ainsi que sur les procédures d'évacuation en cas de sinistre.

Le centre de vacances Jean Baylet accueillant, en plus de ses propres séjours, d'autres organismes de vacances, les animateurs veilleront à ce qu'il n'y ait pas d'intrusions ou de communications trop poussées entre les enfants de leur séjour et les jeunes des autres camps.

En ce qui concerne les séjours à dominantes nautiques, et pour des raisons de sécurité liées à la pratique de ces activités, les jeunes passeront à chaque première séance des tests de natation, afin d'évaluer leur comportement face à l'océan.

La sécurité nocturne

Afin d'assurer la sécurité nocturne des jeunes, les chambres de l'équipe pédagogique seront présentées aux enfants. Ils auront pour consigne de les prévenir en cas de problème la nuit. Ces chambres seront positionnées à des endroits stratégiques du bâtiment.

Chaque nuit, les animateurs désignés au préalable devront être présents sur le centre. Un roulement sera mis en place à cet effet. En cas de nécessité ou de problème grave, un dispositif opérationnel d'urgence sera mis en place.

Afin de garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants plus spécifiquement la nuit, l'équipe s'organisera pour assurer un tour de ronde dans le bâtiment durant l'heure suivant le coucher des enfants.

Chaque membre de l'équipe se voudra disponible à tous moments de la nuit si besoin.

L'animateur référent

Chaque animateur sera référent de six enfants environ, afin de les assister dans les tâches simples de la vie quotidienne et de garantir un suivi personnalisé de chacun d'eux.

L'animateur référent est un interlocuteur privilégié pour chaque jeune. Il assure tout particulièrement un suivi au niveau de l'hygiène : douche, brossage de dents,

rangement de la chambre..., et aide également l'enfant à gérer ses effets personnels (gestion du linge, de ses objets de valeur...).

Chaque animateur sera responsable du coucher des chambres de « ses enfants » (s'assurer que tous les jeunes soient présents, discuter un court instant chaque soir pour avoir un « retour à chaud » sur le déroulement du séjour...).

La restauration

La restauration est assurée par le centre Jean Baylet dans sa cuisine de collectivité. Les menus répondent aux besoins nutritionnels des enfants de 9 à 18 ans pratiquant une activité sportive quotidienne.

En plus de répondre à un besoin vital, les temps de repas doivent avant tout être des moments de convivialité, de repos et d'échange.

Cette « ambiance » sera impulsée par la présence des membres de l'équipe pédagogique avec les jeunes durant les repas. Ce sera aussi l'occasion de les sensibiliser à l'enjeu d'une alimentation équilibrée et variée (surtout dans le cadre d'une pratique sportive intense) et de contrôler qu'ils s'alimentent suffisamment pour pratiquer les activités.

Le petit déjeuner est servi entre 8h00 et 9h00. Il est présenté aux enfants sous forme de self afin de créer de l'appétence et de développer leur autonomie. Le repas du midi sera servi à 12h30 et le repas du soir à 19h.

Des régimes spéciaux pourront être mis en place pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires ainsi que pour les régimes sans porc, à condition qu'ils soient communiqués au moment de l'inscription par les représentants légaux de l'enfant concerné.

A chaque instant des préparations, l'équipe opérera dans les normes d'hygiène optimale.

L'infirmierie

Afin d'avoir un suivi des traitements, allergies et blessures des enfants, un animateur du centre titulaire du PSC1 et un adjoint désigné au préalable assureront la tâche d'assistant sanitaire.

Ils auront pour rôle de récupérer les traitements et médicaments des enfants à leur arrivée sur le centre, de leur administrer les traitements au quotidien, de soigner

leurs « bobos », d'être à leur écoute, de gérer l'infirmierie et son stock, de préparer les trousse premiers secours...

Les membres de l'équipe pédagogique ne pourront sortir du centre avec un groupe qu'à la seule condition d'avoir en leur possession une trousse de premiers secours ainsi que le suivi sanitaire de chaque enfant.

Les réunions d'équipe

Des réunions d'équipe seront organisées tous les soirs et dureront plus ou moins longtemps en fonction du besoin de communication de l'équipe d'animation et des informations à donner.

Les réunions se voudront courtes et concises (de 10 mn à 45 mn maximum). Elles peuvent être organisées soit à l'initiative du directeur, soit à l'initiative de l'équipe d'animateurs.

Durant ces réunions, l'équipe fera :

- des bilans (journée activité...),
- la préparation des journées, veillées, activités et animations,
- des échanges et dialogues concernant les enfants,
- la présentation de l'organisation et du fonctionnement du centre.

Des moments d'échanges doivent également avoir lieu de manière non formelle durant la journée en dehors des réunions.

Une réunion avec l'équipe d'animation « permanente » du centre sera néanmoins organisée en amont du séjour, afin de discuter de la mise en pratique du projet éducatif et pédagogique, des questions relatives aux problèmes pouvant être rencontrés durant le séjour, des éventuelles sanctions à tenir ou encore simplement de la place et du rôle de l'animateur dans le séjour et avec les enfants.

Au cours de cette réunion, des thèmes tels que le harcèlement, la sexualité, la cigarette ou encore l'alcool devront impérativement être abordés, afin que l'équipe ait une position arrêtée sur ces domaines à l'ouverture des séjours.

Rôle et fonctions de l'équipe

Les fonctions du directeur, secondé par un responsable d'animation :

La fonction principale du directeur est d'assurer la sécurité morale, affective et physique des jeunes :

- Dans les activités sportives, par la mise en place avec son responsable d'animation d'un encadrement diplômé, responsable et informé ainsi que par un matériel adapté aux normes ;
- Il sera responsable du planning des activités sportives et extra sportives ;
- Il devra s'assurer du respect de la réglementation ;
- Il assurera les relations avec les partenaires des activités extérieures : mise en œuvre des conventions ;
- Il aura en charge la gestion et le management de l'équipe ;
- Il managera son équipe ;
- Il maintiendra un standard qualité et un environnement sécurisé.

Les fonctions des animateurs :

Le rôle de l'animateur est de véhiculer des valeurs, les siennes qui lui sont propres mais aussi celles du projet pédagogique du centre et du projet éducatif de la structure.

Il est le moteur de toutes les activités. Il doit encourager les efforts, valoriser les réussites, minimiser les échecs éventuels.

Il devra :

- Etre le référent des jeunes : il reste le responsable et le décideur de la vie du groupe ;
- Animer : c'est lui qui rendra la semaine inoubliable. Il est là pour gérer les conflits objectivement, sans devenir un copain, ni un censeur ;
- Adopter une attitude responsable et éducative ;
- Connaître les « particularités » de ses jeunes. En cas de problème la fiche sanitaire détaillée reste à sa disposition ;
- Partager le repas avec les jeunes en étant garant de son bon déroulement ;
- Les sensibiliser à l'hygiène corporelle ;
- Etre perpétuellement respectueux à leur égard, et plus particulièrement dans les situations conflictuelles ;

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- Assurer le bon déroulement de fin de séjour c'est-à-dire le rangement et nettoyage du bâtiment en temps et en heure ;
- Sensibiliser les jeunes à l'environnement.

Les animateurs se verront attribuer chaque jour des tâches spécifiques afin que le Centre tourne le mieux possible (tableau des tâches ci-après)

| | <u>lundi</u> | <u>mardi</u> | <u>mercredi</u> | <u>jeudi</u> | <u>vendredi</u> |
|---------|--------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| lever | | | | | |
| repas | | | | | |
| goûter | | | | | |
| 5/7H | | | | | |
| repas | | | | | |
| veillée | | | | | |
| congés | | | | | |

Les fonctions de l'assistant sanitaire :

Un animateur titulaire du PSC1 sera désigné « assistant sanitaire », il aura avec lui un autre animateur désigné en tant qu' « adjoint » qui assurera cette fonction durant les heures de repos du premier.

Il devra :

- Etre garant de la sécurité morale et physique des jeunes ;
- Gérer les médicaments avec les ordonnances de malades ou des enfants ayant un traitement particulier ;
- Gérer la pharmacie ;
- Emmener les jeunes chez le médecin et suivre leur traitement ;
- Soigner les petits bobos ;
- Gérer le cahier infirmerie ;
- Gérer les fiches sanitaires, les vérifier, les classer ;
- Faire un tableau des allergies, traitements particuliers et des régimes alimentaires ;
- Etre aussi un animateur.

Le matériel

Le matériel sportif (que ce soit celui du centre ou celui prêté par nos partenaires) mis à la disposition des enfants pour les activités sportives est aux normes françaises.

Il a été choisi pour un confort d'utilisation et une sécurité maximale.

L'accueil

Il se fera lors des ramassages en car ; un animateur accueillera les parents et les enfants, tandis qu'un second fera le compte de l'effectif, s'assurant que tous les inscrits au séjour sont bien présents. Les formalités administratives, si elles n'ont pas été complétées au préalable, devront se finaliser une fois au centre Jean Baylet. Les conditions de logement, les règles de vie et les plannings de la semaine seront eux aussi annoncés à l'arrivée sur le camp.

L'accueil est un moment primordial du séjour car c'est l'occasion pour les parents de donner des informations concernant leur enfant et permettre un suivi sanitaire personnalisé et journalier, mais c'est aussi pour eux le moment de s'enquérir du déroulement du séjour. Les animateurs devront donc être à l'écoute des demandes des familles, y répondre et être rassurants.

Le jour du retour

Le vendredi matin devra s'orchestrer entre le départ des enfants et les activités programmées pour leur dernière matinée.

Les enfants devront ranger leurs chambres et faire leurs valises avec l'aide des animateurs. Le départ aura lieu après le déjeuner et comme à l'arrivée les animateurs présents dans le bus devront être le lien de communication entre les familles et le centre, c'est-à-dire qu'ils devront s'assurer que toutes les modalités de départs sont respectées : responsable légal, autorisation de prise en charge du mineur...

Une feuille d'émargement sera mise en place pour attester que les parents ou tuteurs ont bien récupéré les enfants.